

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & strictement personnel
Accusé de réception à signer par Me Chaix

Tribunal fédéral
Attention Me François CHAIX
Président du Tribunal fédéral
Av. du Tribunal fédéral 29
1000 Lausanne 14

Notre référence : 260217DE_FC

Estavayer-le-Lac, le 17 février 2026
https://www.swisstribune.org/doc/260217DE_FC.pdf

L'IRRESPECT DU DIEU DE NOTRE CONSTITUTION PAR L'INACTION DU TF RÉVÉLÉE PAR 25 AVOCATS

Me François CHAIX, Monsieur le Président du Tribunal fédéral,

Comme le magistrat Ignazio CASSIS, vous êtes membre du Parti PLR et vous êtes tenu de respecter le PIZZO de votre parti. Vous savez que le PIZZO est un contrat secret, mafieux, financier. Il sert à imposer l'OMERTA sur la corruption d'Etat. Il était caché à tous les citoyens sans partis, jusqu'au 21 novembre 2024, où la RTS a révélé son existence. Ce sont des journalistes, qui après avoir reçu une copie du livre¹ LISA et qui savait que j'avais déposé plainte au Conseil de la Presse pour violation par l'Etat de la déclaration des devoirs et des droits des journalistes, qui ont révélé son existence. Vous savez que je vous ai envoyé une copie de ce livre sous pli recommandé et personnel en date du 26. 11. 2025, accompagné d'un courrier². Je vous avais demandé un entretien. Je n'ai pas reçu votre confirmation que vous aviez pris connaissance de ce courrier qui vous était adressé personnellement. J'ai demandé à la poste comment être sûr que vous receviez personnellement un courrier envoyé sous pli recommandé & personnel. Ils m'ont dit, qu'il faut l'envoyer avec accusé de réception. Je vous ai envoyé un nouveau courrier en date³ du 10 décembre 2025, sous pli recommandé & strictement personnel avec accusé de réception. L'employé postal m'a assuré que vous alliez le recevoir. J'ai reçu l'accusé de réception qui n'atteste pas que vous l'avez reçu. Vous n'y avez pas répondu. La Suisse est épinglée par le GRECO pour ce type d'inaction. Pour les citoyens qui sont sans partis, qui n'ont pas vu le Temps présent du 21 novembre 2024, je rappelle que :

Ce contrat secret qui est le PIZZO prévoit que :

- 1) les hauts magistrats de la Suisse, dont les juges fédéraux, doivent acheter leur poste de travail avec un PIZZO, soit une redevance annuelle versée à leur parti pour être élu
- 2) Ces juges ne doivent pas faire respecter les Valeurs de la Constitution, mais les directives de leur parti dans leur jugement. En contrepartie, ils sont protégés par les élus de leur parti lorsqu'ils leur demandent de violer les Valeurs du Dieu de notre Constitution, qui protègent les citoyens

Ce contrat secret du PIZZO fonctionne avec trois principes, qui sont :

- a) La violation permanente de la séparation des pouvoirs par les élus et la direction des partis à l'insu des citoyens sans partis. Ils élisent seulement des magistrats qui achètent leur poste de travail aux conditions prévues par le contrat du PIZZO, en cachant au peuple l'existence de ce contrat secret et mafieux.
- b) L'inaction répétitive des élus et des magistrats qui ne répondent pas aux courriers des citoyens qui se plaignent de l'insécurité provoquée par la violation de la séparation des pouvoirs et qui apportent la preuve de la violation des Valeurs de la Constitution par leur témoignage.
- c) Les actions de magistrats inversant astucieusement le droit constitutionnel, qui abusent de la confiance des citoyens sans partis, en changeant les règles de droit à leur insu et sans leur consentement éclairé avec la mise en place de lois et de processus de contrôle qui ne permettent pas de respecter les Valeurs chrétiennes, ni la sécurité des citoyens qui leur font confiance.

¹ Le livre qui a permis de révéler l'existence du PIZZO qui est satanique avec l'intervention d'une chamane

² https://www.swisstribune.org/doc/251126DE_FC.pdf

³ https://www.swisstribune.org/doc/251210DE_FC.pdf

APPLIQUANT LE SERMENT D'ARCHIMÈDE, JE M'ADRESSE À NOUVEAU À VOUS EN TANT QUE PHYSICIEN DIPL. EPFL POUR DEMANDER UN ENTRETIEN PARCE QUE LA SUISSE EST EN DANGER PAR L'APPLICATION DU PIZZO-CH PAR LES HAUTS MAGISTRATS DE SUISSE ET LA PROPHÉTIE DE LA CHAMANE QUI S'EST ACCOMPLIE

Cette fois, je le fais par un témoignage, comme l'ont fait ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire qui appliquaient les Valeurs du Serment d'Archimède.

Je vous rend attentif que non seulement la Suisse est en danger, mais aussi le monde avec la Suisse qui ne peut plus montrer au reste du monde sa force qui est : « le respect des Valeurs du Dieu qui a créé le monde qui protège les Valeurs chrétiennes et qui fait que nous sommes un peuple libre qui ne doit plus saluer le chapeau de Gessler, mais seulement respecter le Dieu qui a créé le monde. »

Documents principaux de références :

1. Le contenu du livre « les Infiltrés & le Serment d'Archimède » appelé ci-après LISA qui a permis de révéler l'existence du PIZZO-CH par le témoignage d'une élite de citoyens qui respectent le Dieu de la Constitution. Chaque lecteur peut consulter gratuitement LISA en tapant l'URL : www.swisstribune.org/papes-suisse
2. La dénonciation du Conseiller fédéral de votre parti, Ignazio Cassis, auprès de la CPI, par 25 avocats suisses, pour complicité dans les crimes commis par Israël à Gaza.
3. La Constitution suisse qui fait référence au Dieu Tout Puissant
4. La Bible qui décrit Christ et l'Antéchrist ou Satan
5. La procédure du Frigo vide qui montre la puissance de la prière faite au Dieu de la Constitution

Introduction pour les citoyens sans partis et vous-mêmes à la prophétie de la Chamane

Dans ce témoignage qui suit, je me réfère au contenu du livre LISA. Je rappelle que le livre LISA décrit une audience de Tribunal à laquelle assistait des ingénieurs dipl. EPFL qui appliquent le Serment d'Archimède et une élite de citoyens qui respectent le Dieu de la Constitution. Il décrit le suivi de la prophétie de la chamane LISA (8.1.2 p.136).

Ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire ne savaient pas que j'étais menacé de mort (LISA 5.5 p.60) et que mon PDG était contraint de me limoger par des inconnus si les médias venaient à révéler la méthode Foetisch LISA (6.10.3 p.111). Aucun d'eux ne savait que les juges devaient appliquer le PIZZO.

Ces citoyens ont été choqués et sidérés par les lois et par les procédures de contrôle, mises en place par nos élus, comme l'ont été les parents des victimes de la Tragédie de Crans-Montana. Ils ont eu la même réaction que les familles des victimes de cette Tragédie qui ont voulu comprendre comment en Suisse les procédures mises en place par nos autorités et nos élus ne permettent pas d'assurer la sécurité des citoyens qui sont d'aucuns partis.

Me Chaix, vous connaissez le fonctionnement du PIZZO de parti et celui du Serment d'Archimède. Comme ce courrier vous est adressé et que vous avez reçu le livre, je ne répète pas son contenu. Par contre, pour ceux qui ne connaissent pas le fonctionnement du PIZZO, je cite les points clés de références du livre, avec le numéro de page qui permet à chacun de découvrir ces procédures qui mettent en danger la sécurité de tous les citoyens. Par exemple, ci-dessus (LISA 6.10.3 p.111), indique que le détail des faits doit être consulté dans LISA au point 6.10.3 page 111.)

A observer qu'après la sidération provoquée par ces procédures qui ne permettent pas d'assurer la sécurité des citoyens, les ingénieurs dipl. EPFL et des citoyens qui ont assisté à l'audience de Tribunal ont eu la même démarche que celle des parents et amis des victimes qui ont vécu la Tragédie de Crans Montana : Ils voulaient comprendre comment était-ce possible dans un Etat de droit, comme la Suisse, que les lois mises en place par les parlements suisses, avec les mesures de contrôle, ne permettaient pas d'assurer la sécurité des citoyens.

Ils ont alors déposé une demande d'enquête parlementaire en s'annonçant témoin de la violation des droits de l'Homme par nos Autorités (LISA 6.1.1 p.69).

citation :

« Lors de cette audience, nous avons été témoins de pratiques utilisées qui font frémir. Elles mettent en cause toute la crédibilité et l'indépendance de notre justice en particulier face à l'Ordre des avocats. Elles violent la Convention Européenne des Droits de l'Homme à laquelle la Suisse a adhéré. »

Ils ont demandé à être reçu par les magistrats qui ont causé le dommage avec ces procédures sidérantes (LISA 6.1.2 page 77), qui ne respectent pas les Valeurs de la Constitution, citation :

« Concernant l'attitude du Juge Sauterel qui nous a profondément choquée, vous nous avez proposé de lui soumettre nos observations pour qu'il puisse apporter des explications, ce que nous avons immédiatement accepté. C'est une excellente proposition. »

Ces témoins de ces actes de forfaiture n'ont jamais pu obtenir de réponses. Au contraire, les élus du Parlement ont demandé à l'ancien président du TF, Me CLAUDE ROUILLER de faire une fausse expertise (LISA 6, p.87 à 92). Le public a réagi et son témoignage a permis d'établir que le parlement utilisait l'ancien Président du Tribunal fédéral Claude ROUILLER pour violer les Valeurs de la Constitution en lui faisant faire une fausse expertise pour n'avoir pas à répondre aux questions et par conséquent pour violer les Valeurs de la Vie.

A observer que :

En 2001, la chamane avait fait la prophétie que LISA (8.1.2 p.136) :

« vous saurez que votre destin va vous amener à devoir démasquer des dirigeants d'Etat qui violent les Valeurs de la Vie et à devoir provoquer le changement. Vous serez soutenu dans ce combat par des forces inattendues. »

En 2005, la demande d'enquête parlementaire qui dénonce la violation de la CEDH par la Suisse était inattendue. Elle avait montré que c'est le parlement qui avait fait faire à Claude ROUILLER la fausse expertise. A ce stade personne ne pouvait m'expliquer pourquoi le parlement avait pu faire faire une fausse expertise à Claude ROUILLER. C'était un comportement satanique. La presse avait été censurée.

C'était aussi impensable que cette élite de citoyens qui se sont annoncés témoins de la violation de la CEDH ne soient pas arrivés à se faire entendre et cela malgré le Serment d'Archimède, et que la presse ait été censurée.

VOICI MON TÉMOIGNAGE:

J'ai vérifié que le Dieu qui a créé le monde, qui est le Dieu de notre Constitution suisse, existe.

JE SUIS TÉMOIN QUE SI ON ADRESSE UNE PRIÈRE À DIEU EN S'ENGAGEANT À RESPECTER LA VOIE QU'IL NOUS INDIQUE, ALORS DIEU Y RÉPOND, PARCE QUE J'AI PU LE VÉRIFIER AVEC LA PRIÈRE.

Mon but était de savoir si Christ et l'Antéchrist existaient pour la raison suivante :

Pour les chrétiens : «Avoir la foi, c'est croire en l'existence de Dieu et lui faire confiance ».

C'est important de savoir que si on demande à Dieu de nous montrer qu'il répond aux prières, alors dans le cas où on n'a pas la foi, en nous montrant qu'il répond aux prières, Dieu nous montre qu'il existe. On sait alors que Christ, qui protège la Vie avec la Vérité, et que l'Antéchrist, qui détruit la Vie avec les mensonges, existent. On sait alors aussi que les prophéties de la Bible sont importantes.

Du pouvoir de la prière faite à Dieu

Ceux qui m'ont instruit dans la parole de Dieu m'ont donné une prière à faire pour que Dieu me montre qu'il répondait aux prières de ceux qui s'adressent à lui. Ils m'ont simplement dit de faire la prière et de m'engager à suivre la voie que Dieu m'indiquerait pour qu'il me réponde.

En 1973, j'ai pris et respecté cet engagement. Dieu m'a alors fait faire un voyage initiatique guidé par cette prière qui m'a fait découvrir l'existence de Christ et de l'Antéchrist.

Pour me montrer qu'il répondait aux prières, Dieu m'a fait découvrir le PIZZO-CH ou PIZZO des partis. C'est un contrat satanique qui lie les directions des partis aux magistrats suisses dont les juges fédéraux. Ce contrat secret insécurise la Suisse par ses dirigeants qui trahissent la confiance que leur font les citoyens en ne respectant pas les Valeurs chrétiennes de la Constitution.

Du pouvoir du PIZZO

Ce contrat satanique, qui est le PIZZO, empêche les ingénieurs EPFL de pouvoir prévenir les citoyens des risques technologiques découverts dans le cadre du développement des sciences de la Vie.

Il donne aux oligarques le pouvoir de contrôler le monde avec la protection des hauts magistrats qui dirigent la Suisse.

Il met en danger la Suisse, la vie des enfants et celles des jeunes. Il les prive de connaître le pouvoir de la prière. Il sert aux disciples de l'Antéchrist à endoctriner ceux qui n'ont pas la connaissance des Valeurs de la Vie pour qu'ils fassent confiance à l'IA et aux dirigeants qui leur cachent l'existence du PIZZO qui sert à détruire la Vie.

Les juges fédéraux, qui sont des juristes chevronnés, savent que le PIZZO ne peut pas assurer la sécurité des citoyens suisses. Au contraire, ce dernier sert à détruire la vie des citoyens en les abrutissant et en les déresponsabilisant, sans leur consentement éclairé, en excluant les Valeurs du Dieu de la Constitution.

De la révélation de l'existence du PIZZO-CH par les médias suisses

C'est le 21 novembre 2024, que les journalistes de Temps présent ont révélé l'existence de ce contrat satanique qui est le PIZZO des partis dans le Temps Présent intitulé : « Votre Juge est-il partisan ».

Ces journalistes avaient reçu le livre « LISA ». Ils avaient l'obligation d'appliquer la déclaration des devoirs et des droits des journalistes. Ils connaissaient :

- 1) Le Droit appliqué par Foetisch, avec ses relations en haut lieu LISA (3.4.1 p.21-22).
- 2) Les procédures judiciaires qui utilisent la prescription pour jouer le jeu de la montre LISA (3.5, p.23)
- 3) la prophétie de la Chamane LISA, qui dit que je devrai démasquer des dirigeants qui violent les Valeurs de la Vie LISA (8.1.2 p.136),
- 4) La demande d'enquête parlementaire qui montre la violation des Valeurs de la Vie par des magistrats qui violent les Valeurs du Serment d'Archimède LISA (6.1.1, p.69)
- 5) La demande des avocats d'appliquer la règle de conflit de droit pour mettre fin aux dysfonctionnements des autorités de surveillance LISA (3.12 p.39-p.42) ; LISA (6.1.2 p.74-75)
- 6) La censure des médias qui sont interdits de parler du contenu de la demande d'enquête parlementaire LISA (6.3.3 p.90-91) avec droit de réponse refusé pour démentir la calomnie
- 7) Les dommages établis à plusieurs millions par expertise judiciaire, avec atteinte à la personnalité suite au jugement vicié par la censure d'un témoin par l'Ordre des avocats LISA (6.5, p.98)
- 8) L'acte de forfaiture de l'ancien Président du Tribunal fédéral. Me Claude ROUILLER qui provoque l'indignation de ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire LISA (6.3 p.86-90)
- 9) La censure de Me Schaller par le TF avec les médias censurés à la demande par le Parlement représenté par l'avocat du parlement LISA (6.9, p.105-107)
- 10) La censure de Me Paratte qui avait invoqué la violation de la règle de conflit de droit LISA (6.1.1 p.69)
- 11) La censure de Me Kaufmann par une dénonciation calomnieuse de Foetisch qui l'empêche de me représenter LISA (6.10 p.108-114). Le dossier est devant le Procureur général de la Confédération
- 12) Le 19 mai 2022, l'Ordre des avocats m'annonce que Foetisch a été protégé par un droit qui n'existe pas LISA (6.11 p.115) et la presse a été censurée par 99 élus sur 180 élus. LISA (2.1 p.11)
- 13) Un ami journaliste m'a dit tu devrais informer nos concitoyens que ton interruption de prescription contre le Bâtonnier a provoqué la Tragédie du 10 mai 2022 LISA (2.1 p.11)

Ils savaient que j'appliquais le Serment d'Archimède et qu'une la chamane avait fait la prophétie que je devais démasquer des hauts dirigeants qui violaient les Valeurs de la Vie. Ils savaient que Foetisch était protégé par les élus qui appliquent le PIZZO de leurs partis. Ils savaient que mon PDG a été contraint de me limoger par des inconnus. Ils savaient qu'il était membre du PLR, comme Pascal Broulis, la Présidente du Conseil d'Etat, le Président actuel du Tribunal fédéral, leur Conseiller fédéral Ignazio Cassis. Etc.

Chacun peut visionner ce contrat secret satanique caché par nos élus au peuple sur RTS Play du 21.11.2024

Depuis le 21.11.2024, la prophétie de la chamane était accomplie puisque le respect du Serment d'Archimède m'obligeait à informer des interlocuteurs choisis des risques liés à ce contrat satanique qui est le PIZZO. Je l'ai fait au cours de l'année 2025. Vous faites partie de ces interlocuteurs.

Avec ce courrier qui est un témoignage public, que le Dieu de notre Constitution répond aux prières de ceux qui s'engagent à respecter la voie qu'il leur indique, je vous rends attentif que dans mon courrier du 26 novembre 2025, je vous ai demandé d'appliquer la règle de conflit de droit comme l'avait dit Me Schaller, car la Suisse est en danger. Le contenu de ce courrier peut être consulté sur le lien suivant :

https://www.swisstribune.org/doc/251126DE_FC.pdf

Ce courrier étant resté sans réponse, je vous rends attentif que je vous ai envoyé le 10 décembre 2025, un rappel strictement personnel, où il est précisé qu'au cas, où vous ne le recevez pas, ceux qui le lisent sachent qu'ils vous mettent en danger, si ils ne vous le transmettent pas, car ils ne peuvent pas s'engager à votre place devant le Dieu de la Constitution dont les Valeurs sont bafouées avec le PIZZO de votre parti. Le contenu de ce courrier peut être consulté sur le lien suivant :

https://www.swisstribune.org/doc/251210DE_FC.pdf

J'ai aussi informé la Présidente du Conseil d'Etat vaudois, que je voulais un entretien parce que j'applique le Serment d'Archimède. Ce Serment a été mis en place par les étudiants de l'EPFL qui respectaient les Valeurs de la Vie dont celles du Dieu qui a créé le monde. Je lui aussi décrit mon voyage initiatique guidé par la prière pour vérifier si Dieu répondait aux prières. Le contenu du courrier que je lui ai adressé, qui est public, peut être consulté sur le lien suivant :

https://www.swisstribune.org/doc/251223DE_CL.pdf

De la démarche d'information qui a échoué à fin 2025 suite à l'OMERTA imposée par les magistrats

Vous connaissez le Serment d'Archimède qui dit que, citation :

« Je transmettrai, avec rigueur et honnêteté, à des interlocuteurs choisis avec discernement, toute information importante, si elle représente un acquis pour la société ou si sa rétention constitue un danger pour autrui. Dans ce dernier cas, je veillerai à ce que l'information débouche sur des dispositions concrètes. »

Dans le cas présent l'information n'a pas débouché sur des dispositions concrètes. Sa rétention par ceux qui font que vous ne répondez pas ce courrier constitue un danger pour l'avenir de la Suisse et pour tous les chrétiens qui respectent les Valeurs du Dieu qui a créé le monde.

En tant que juriste chevronné, vous savez que les citoyens ne peuvent pas donner leur consentement éclairé pour subir un risque, si ce risque leur est caché par ceux qui doivent assurer leur sécurité. C'est justement la raison pour laquelle les ingénieurs EPFL se sont dotés du Serment d'Archimède.

En 2005, ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire ne sont pas arrivés à rendre publique le dysfonctionnement des autorités de surveillance. Ceux qui respectaient les Valeurs du Serment d'Archimède ont organisé une conférence publique pour obtenir des réponses des élus, LISA (6.8, p.103).

Aucun journaliste n'a été autorisé à parler de cette conférence. Il n'en reste pas moins qu'elle a laissé des traces puisqu'elle était organisée par l'association du MBA-HEC et que Me Schaller était conférencier.

Elle a permis de mettre en évidence qu'en Suisse, les lois mises en place par le parlement avec les procédures de contrôle ne permettent pas d'assurer la sécurité des citoyens, car la censure des médias ne permet notamment pas aux ingénieurs d'obtenir des dispositions concrètes lorsqu'ils appliquent le Serment d'Archimède.

De l'utilisation du pouvoir de la prière pour trouver une solution

J'ai alors demandé à Dieu qu'il me guide pour obtenir des dispositions concrètes, suite à ce que vous ne répondiez pas aux courriers, alors qu'en appliquant la règle de conflit de droit vous aviez le pouvoir et le devoir d'agir.

Le 1^{er} janvier 2026, il y a la tragédie de Crans-Montana, où les victimes de l'incendie ont pu envoyer directement sur les réseaux sociaux les images du cauchemar qu'ils vivaient. Les magistrats suisses n'ont pas pu retenir cette information qui constitue un danger pour autrui si elle n'avait pas été communiquée par les victimes.

La réaction des parents des victimes et de nos chers voisins qui ont été sidérés par ces lois et procédures de contrôle appliquées par nos élus, décrit la même réaction que les citoyens qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire, ont eu. Cette fois la presse n'était pas censurée. Elle montre le fonctionnement du PIZZO qui ne permet pas aux ingénieurs dipl EPFL de mettre en garde les citoyens sur les risques auxquels ils sont exposés.

Cette tragédie vous a rappelé que Christ a enseigné ses disciples à protéger les enfants et à les instruire pour qu'ils utilisent la prière pour communiquer avec le Dieu qui a créé le monde. Ce dernier peut les protéger alors que l'IA et leur téléphone bloque leur croissance et connexion directe avec l'Univers. Il les rend addict à l'IA qui est une intelligence artificielle destructrice de leur environnement et de leur entourage affectif.

Le 11 février, au 19h30, la RTS a annoncé que les maladies psychiques chez les jeunes ont augmenté de 67%. Ce qui a changé avec le passé, est que les politiciens disent aux jeunes de faire confiance à l'IA au lieu de respecter le Dieu de la Constitution et de leur enseigner à communiquer directement avec Dieu en utilisant la prière.

La chamane m'a dit de poser des questions à ceux qui dirigent le monde, soit : pourquoi êtes-vous né ? et quel est votre destin ? LISA (8.1.2 p.136)

Actuellement, les oligarques montrent que leur principal objectif est de prolonger leur vie et devenir éternel en faisant confiance à l'IA, qui est une intelligence artificielle qui est prédictive, mais trompeuse et mortelle.

La prophétie d'une chamane est aussi une intelligence prédictive, mais ce n'est pas la même. Elle est beaucoup plus puissante que l'IA puisqu'elle n'est pas liée aux neurones. Son but n'est pas de rendre l'Homme immortel, mais de lui apprendre que Dieu communique avec l'Homme et qu'il peut lui faire confiance.

Du programme pour les élections 2027 de la coprésidente de votre parti

Le 1er février, votre coprésidente a annoncé que le slogan du PLR pour les élections de 2027 sera :

« Pour nous la sécurité est un Droit »

Par courrier recommandé du 7 février 2026, ci-joint, je l'ai rendue attentive que la sécurité ne peut pas être un droit, tant que votre parti utilise le PIZZO pour ne pas respecter les droits de l'Homme et mettre en danger la Vie des citoyens. Le courrier peut-être lu sur le lien suivant :

https://www.swisstribune.org/doc/260207DE_SV.pdf

Je ne suis pas le seul à avoir lancé l'alerte : le 3 février, la RTS a annoncé que 25 avocats suisses ont dénoncé auprès du bureau du Procureur de la Cour pénale internationale votre conseiller fédéral, Ignazio Cassis, pour complicité dans les crimes commis par Israël à GAZA, parce que le MPC n'a pas enquêté sur une de leur requête.

Il est patent que le principe du PIZZO qui consiste à exclure le respect des Valeurs du Dieu de la constitution en n'appliquant pas la règle de conflit de droit ne pourra jamais justifier tous les morts qu'il y a eu l'année passée. M. Cassis sait bien que sans confiance dans les valeurs de ceux qui négocient, aucune négociation ne peut aboutir sur un contrat respectueux des droits des parties. Les autorités suisses doivent donner l'exemple en respectant les Valeurs du Dieu de sa Constitution au lieu d'appliquer ce contrat secret et satanique, caché au peuple, qui est le PIZZO et qui ne permet pas aux citoyens de donner leur consentement éclairé aux propositions de leurs élus.

Je répète que vous devez appliquer la règle de conflit de droit et organiser un entretien pour mettre fin à la violation des Valeurs inscrites dans la constitution avec le PIZZO de partis. Ce point sera invoqué pour justifier mon droit de ne pas être traité de manière arbitraire, tant que la règle de conflit de droit, n'est pas appliquée, suite à l'inaction des autorités qui inversent le droit avec le PIZZO et la violation de la séparation des pouvoirs.

Le contenu de ce courrier est public, il est aussi envoyé à la Présidente du Conseil d'Etat vaudois

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Tribunal fédéral, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes partielles : https://www.swisstribune.org/doc/260217DE_FC.pdf